

Compte rendu de la réunion n°2

Comité de suivi du projet éolien de Charente-Boixe

A Xambes, le mardi 22 septembre 2022

Ordre du jour :

Présentation du déroulement des études naturalistes par le bureau d'études ENCIS Environnement

Etaient présents parmi les développeurs :

Valentin Pineau (ABO Wind)

Guillaume Brusau (Valeco)

Irene Nacenta Rodriguez (Valeco)

Etaient présents parmi les chargés d'études naturalistes :

Julien Hervé (ENCIS Environnement, Chargé d'études écologie spécialisé en chiroptérologie)

Robin Hasbrouck (ENCIS Environnement, Responsable d'études Ornithologue)

Etaient présents au sein du Comité de suivi :

Elus des communes ou habitants présents	
Claude GUITTON	Villognon
Hervé VANDEPUTTE	Villognon
Franck VANDEPUTTE	Villognon
Géraldine JERÔME	Maire de Xambes
Christine DUPUY	Adjointe à la Mairie de Villognon
Céline FAVRAUD	Conseillère municipale Vervant
Jonathan ROUDIER	Conseiller Municipal Vervant
Alain BLANCHON	Maire de Coulonges

Le mardi 22 novembre 2022 s'est déroulé dans la salle de fêtes de Xambes le deuxième comité de suivi du projet éolien de Charente-Boixe. Le but de cette réunion était de présenter le rôle du bureau d'études naturaliste dans le développement du projet éolien. Pour cela, deux experts d'ENCIS Environnement en charge du volet naturaliste de l'étude d'impact sont venus présenter leur travail et les résultats connus à ce jour.

8 personnes, dont des représentants des communes de Villognon, Xambes, Vervant et Coulonges, ainsi que des citoyens volontaires ont pu prendre part à l'échange.

Les chargés d'études d'ENCIS Environnement ont tout d'abord exposé leur parcours et expériences professionnelles qui les ont amenés à devenir des experts en chiroptérologie et ornithologie.

Par la suite, les différentes missions du bureau d'étude ont été présentées. Ces dernières concernent des thématiques beaucoup plus vastes que le développement de projet éolien.

La méthodologie, les protocoles mis en place ainsi que les différentes étapes de l'étude ont été détaillées. Un état initial de la zone est d'abord réalisé à partir d'une étude bibliographique, de la consultation des associations locales et de plusieurs inventaires sur le terrain concernant les milieux, la faune, la flore, l'avifaune ainsi que les chiroptères sur un calendrier défini au préalable.

Une fois l'état initial achevé, les experts sont en mesure de proposer des préconisations d'implantation afin de prendre en compte les enjeux environnementaux identifiés.

L'état initial environnemental du projet éolien de Charente-Boixe devrait être complet au début de l'année 2023. La prochaine étape pour les porteurs du projet sera de proposer plusieurs variantes d'implantation. Le bureau d'études procèdera à une analyse et conseillera une variante optimale d'un point de vue naturaliste. A partir de cette variante, il pourra ensuite caractériser et quantifier les impacts bruts du projet. Enfin des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront proposées.

Dans une seconde partie et sous la forme d'un quiz sur différentes espèces, les experts ont pu présenter les techniques et méthodes qu'ils utilisent afin d'identifier les chiroptères et l'avifaune. Durant cet atelier les participants ont été mis à contribution pour identifier des individus à partir de photographies ou d'extraits sonores. Les espèces identifiées sont ensuite placées sur une carte de la zone d'étude, à l'endroit où elles ont été aperçues (figure 1). A l'occasion, les experts ont également pu montrer le matériel et les équipements utilisés lors des inventaires. L'objectif de cet atelier était de permettre aux membres du comité de suivi de mieux connaître et appréhender l'écosystème et le cortège d'espèces qui compose leur territoire.

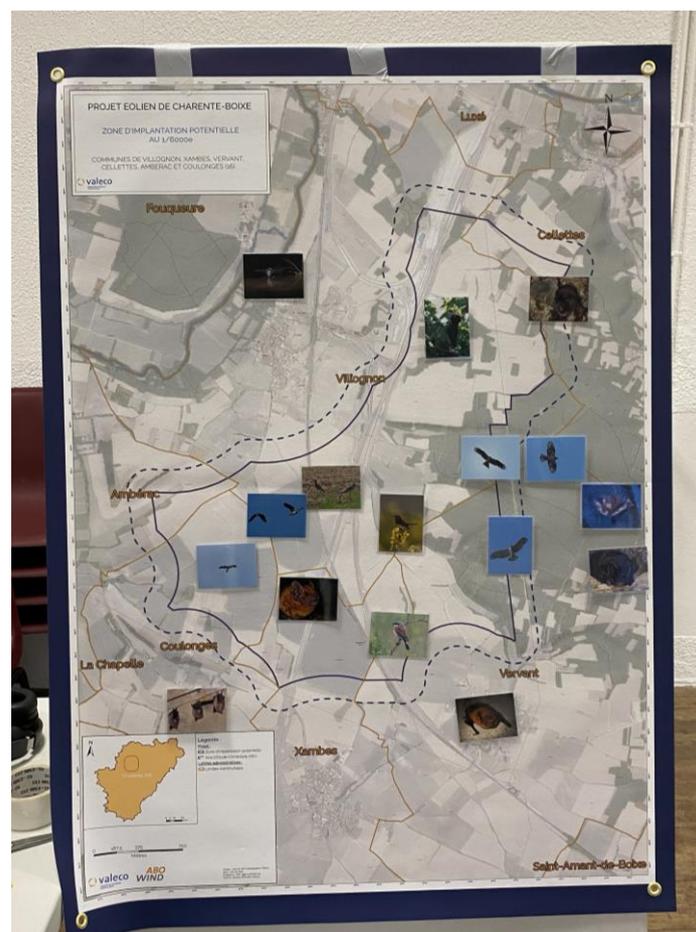


Figure 1 : Localisation des espèces aperçues autour de la zone d'implantation potentielle



Figure 2 : Présentation d'ENCIS Environnement



Figure 3 : Matériel utilisé lors des inventaires

Cette réunion, avait également pour but d'échanger avec les élus et les citoyens. Cet objectif a été rempli avec de nombreux sujets abordés :

- Une inquiétude a été émise vis-à-vis des effets de la canicule sur la validité des inventaires réalisés sur le terrain. Le risque étant de fausser les résultats obtenus. Les experts ont expliqué que le calendrier des sorties est soigneusement étudié en fonction des conditions météorologiques, des espèces ciblées, de la température, l'hygrométrie. Par exemple, dans le cas où la température serait trop élevée pour observer un certain type d'individu, l'horaire de sortie est avancé afin de bénéficier de températures plus clémentes et donc des conditions plus favorables à l'espèce.
- La thématique des trames bleues et vertes sur le site a été abordée. En effet, des cartographies à valeurs indicatives sont effectuées par la DREAL où ces trames sont identifiées. Un des rôles du bureau d'études lors de l'état initial est de vérifier les enjeux de celles-ci et de confirmer ou non la présence de corridors écologiques. Les inventaires permettent de compléter ces données avec une analyse beaucoup plus poussée. Leur valeur est d'autant plus importante car l'analyse est ciblée sur une zone d'étude particulière.
- Une réflexion autour de la disparition de l'outarde canepetière sur le territoire a été menée. En effet, il s'agit d'un oiseau protégé sur toute la région Nouvelle Aquitaine. C'est pour cela que des protocoles spécifiques ont été menés sur la zone d'études pour les repérer. Cependant, aucun signe de leur présence n'a été trouvé à l'issue des protocoles. De plus, la construction de la ligne LGV, la diminution de l'élevage dans le territoire, peuvent expliquer la disparition de l'outarde canepetière sur la zone. C'est pourquoi il est important de refaire des inventaires rigoureux pour confronter les données bibliographiques.
- Le nouveau projet de loi pour l'accélération des énergies renouvelables a été évoqué. Il a été précisé que la loi est encore en cours d'élaboration, ainsi les mesures évoquées dans les médias ne sont pas toutes arrêtées. Cette loi risque d'être le sujet de beaucoup de discussion et de désinformation jusqu'à son adoption prévue en janvier 2023.

